

Conseil d'École du jeudi 12 novembre 2020 à Vallans

RPI La Foye-Monjault La Rochénard et Vallans

Membres :

Présents:

Enseignants La Foye-Monjault: Mélanie BUREAU (CE2 CM1 directrice) Sébastien GUYOT (CP), Laëtitia FEIBEL (CE1 CE2). R.P.E. La Foye-Monjault :

Municipalité La Foye-Monjault: Dany MICHAUD (Maire), Maryse CALVO (adjointe et Vice-Présidente SIVU).

Enseignants Vallans : Benoit BIGOT (MS/GS Directeur), Cécile PAPET (GS/CP), PUJOL Brigitte (PS, MS)

R.P.E. Vallans: Julie ALVES, Marion K'ROS, Lucie GUEULIN, Elodie CORRE

Municipalité Vallans: GIRAUD Jacqueline (Adjointe au Maire et vice-présidente SIVU),

Enseignants La Rochénard : Marjolaine BENOIST (CM1/CM2 Directrice), Isabelle SIRDEY (CE2/CM1)

RPE La Rochénard :

Municipalité La Rochénard : Sylvie DEBOEUF (Maire)

D.D.E.N: Annie ROSSELGONG (La Foye-Monjault), Lucette RICHAUDEAU (Vallans et La Rochénard) ;

Invitée :

S.I.V.U.: Geneviève COUTINOT (Présidente).

Excusée:

Inspectrice de la circonscription de Niort Ouest et Prélémentaire : Mme PARIZOT

Président de séance : Benoit BIGOT

Chaque école a au préalable voté au sein de son conseil d'école la réunification d'un conseil d'école aux trois communes.

Le Conseil d'École débute à 18h.

1 - Présentation des nouveaux membres du Conseil d'Ecole

Tour de table afin de présenter l'ensemble des membres du Conseil d'école.

2 - Vote du règlement intérieur.

Lecture des règlements de chaque école.

Vote des règlements à l'unanimité (Voir annexes 1, 2 et 3).

Vallans : modification concernant l'âge d'entrée des élèves abaissée à 3 ans.

3 - Effectifs des écoles:

	Vallans	La Foye-Monjault	La Rochénard	Total
PS / MS	21 PS+ 4 MS Brigitte PUJOL			21 PS 21 MS
MS / GS	17MS + 6 GS Benoit BIGOT			17 GS
GS /CP	11 GS et 8 CP Cécile PAPET			8 CP
CP / CE1		Sébastien GUYOT 19 CP		19 CP 14 CE1
CE1 / CE2		Laëtitia FEIBEL Marie-Hélène SOLTY 14 CE1 + 11 CE2 (12)		27 CE2 (28) 10 CM1 =
CE2 / CM1		Mélanie BUREAU 16 CE2 + 10 CM1		70 élèves (71)
CE2/CM1			10 CM1 + 13 CM2 Isabelle SIRDEY	20 CM1 26 CM2
CM1/CM2			10 CM1 + 13 CM2 Marjolaine BENOIST	
Total	67 élèves	71 élèves	46 élèves	184 élèves

Prévision d'effectif pour la rentrée 2019 :

Vallans : 22PS, 21 MS et 21 GS soit 64 élèves

La Foye-Monjault : 17 CP, 28 CE1, 14 CE2 soit 59 élèves

La Rochénard : 27 CM1 (28), 30 CM2 soit 57 élèves (58)

> Soit 180 (181) élèves sur 8 classes = 23 élèves

5 - PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

VALLANS :

- Exercice PPMS incendie réalisé le vendredi 20 septembre. La classe de Mme PAPET n'a pas évacué car elle n'a pas entendu l'alarme. Exercice non inopiné. Rassemblement sous le noyer qui s'est déroulé dans le calme pour les autres classes.

- Exercice PPMS Intrusion réalisé le vendredi 18 octobre.

But : Comment réagir, quelle attitude adopter face à une intrusion de personnes mal intentionnées dans l'école ?

Exercice qui s'est fait sous la forme d'un jeu « cache-cache » dans chaque classe. L'ensemble des élèves s'est mis contre un mur, lumière éteinte, volets fermés pour se montrer le moins possible, exercice réalisé dans le silence.

Exercice qui s'est bien déroulé. Chaque classe a entendu le signal sonore.

LA FOYE MONJAULT

- **Liste des risques auxquels est confrontée l'école de la Foye-Monjault**

Selon les cartes du DDRM (dossier départemental des risques majeurs), il y a :

- - Evènement climatique (tempête...)
 - Sismique
 - Inondation
 - Mouvement de terrain, risque minier
- **Lieux de mise à l'abri**

Les 3 classes se confinent dans le couloir, car accès aux WC + point d'eau et pas d'accès direct sur l'extérieur (fenêtres)

- **Dispositif d'alerte**

Utilisation d'une sonnerie dans l'école.

B-Exercice d'évacuation en cas d'incendie :

Il a été effectué le 23 septembre 2019, non inopiné. Le lieu de mise en sûreté a été devant la garderie à la salle Monacalis mais ce lieu est estimé trop loin, le prochain sera sous l'ancien préau en face de la salle du conseil de la mairie, avec installation d'un panneau de rassemblement demandé à la mairie.

C-Exercice Intrusion :

Il a été effectué le 17 octobre 2019. Les lieux de retranchement se trouvent dans chaque classe, sous les tables en s'enfermant à clé et en fermant les rideaux. Chaque classe a été prévenue en amont et l'explication s'est faite aux élèves suivant leur âge.

LA ROCHENARD :

-Exercice PPMS incendie réalisé le lundi 30 septembre. Tout s'est bien passé.

- Exercice de confinement pour une simulation d'intrusion réalisé le vendredi 18 octobre 2019. Mr André n'a pas entendu son portable sur lequel est arrivé le sms d'alerte. La simulation a donc été refaite dans la journée.

6- Projets :

VALLANS :

- Des rencontres individuelles ont eu lieu courant septembre dans la classe des PS. Mme Pujol a rencontré chaque parent afin d'échanger sur l'entrée à l'école maternelle, permettant de consolider le lienEcole/famille.

-Passage de l'infirmière scolaire Mme BREMAUD le 13 septembre sur le thème de l'hygiène auprès des 3 classes. L'infirmière de PMI Mme MEYER est également venue fin septembre (le 26 et 27septembre) pour effectuer un dépistage auprès des MS.

- Les CP ont participé aux évaluations nationales en septembre.

- L'école a participé à la journée La Grande Lessive qui a eu lieu la semaine précédant les vacances d'automne. Le thème retenu était « Paysage de bord de Terre ».

- Emprunts de livres, en demi groupes, à la bibliothèque municipale. La classe de Mme Papet comme les CP de La Foye Monjault est inscrite au prix des Incorruptibles. Remerciements à la bibliothèque de Vallans qui a acheté les livres.

- Les GS CP iront à la piscine tous les jeudis du 16 avril au 18 juin 2020. L'école aura besoin de bénévoles pour participer à l'encadrement sinon les séances risquent d'être annulées.

- Un spectacle de Noël aura lieu le jeudi 12 décembre à la salle des fêtes de Vallans. Le spectacle est proposé par la compagnie Planet'Mômes. Ce sera un spectacle interactif intitulé « Le Jardin de Clément ». Financé par l'Association de cantine de Vallans.

Projet de l'année portant autour de la nature et plus particulièrement des insectes. Un séjour sur 2 jours et une nuité est en projet pour les élèves de MS GS et CP. Pour ce faire, une réunion préparatoire est prévue le vendredi 22 novembre à 18h00 avec tous les parents

concernés et les personnes qui accueillent le séjour. Ce projet aurait lieu à l'Eco-camping de la Grève sur le Mignon (Charente Maritime). Le but de la réunion étant de présenter les lieux, les conditions de vie du séjour ainsi que la thématique du projet. Les élèves de PS iraient également au camping mais pour une sortie à la journée. Les dates retenues seraient le 26 mai 2020 et les 28 et 29 mai 2020.

LA FOYE MONJAULT :

* **Visite infirmière** : Mme BREMAUD Jocelyne, le 11 octobre pour les nouveaux élèves + des anciens puis reviendra le 16 décembre pour d'autres élèves.

* **Evaluations nationales CP-CE1** : plus léger que l'an passé, résultats transmis individuellement aux familles.

* **USEP / Sport à l'école** : toutes les classes participent à l'USEP. Coût = 595,60€. La COOP scolaire a bien fonctionné, seulement 4 familles n'ont pas voulu y participer, l'APE nous a proposé de payer ce déficit.

* **Coulée verte** : 17 élèves d'inscrits sur l'école, 5 élèves de présents le jour de la course.

* **Chorale** : se fait dans la salle d'activité, menée par Mme SOLTY et la musique est gérée par Mlle BUREAU. Les enfants se comportent mieux que l'année dernière (sauf exceptions). Merci à l'APE pour le prêt d'une enceinte à l'année !

* **Bibliothèque** :

- emprunts de livres par les élèves 1 fois toutes les 3 semaines

- le prix des Incorruptibles (lecture des livres par des bénévoles, nouveauté carnet de lecteur pour laisser une trace à chaque lecture) puis un vote organisé en lien avec la mairie le 15 mai à 14h (enseignement moral et civique, lecture / compréhension)

- la venue d'un auteur (Matthieu RODA) le 4 novembre 2019 en classe pour travailler autour de la BD (lecture, création, expression écrite) dans les 3 classes et travail en avril avec les CE2-CM1 pour une création de BD.

- la réservation d'exposition auprès de la médiathèque des Deux-Sèvres, sur la BD en janvier février puis sur les mythes et sorcières de mars à avril (lecture, arts plastiques)

- des projets en commun impulsés par la bibliothèque avec l'association « Soleil du marais » avec un travail en classe sur la vie des élèves ailleurs le 19 mars (questionner le monde, géographie, enseignement moral et civique)

- la mise en relation avec des personnes ressources sur le village afin de nous faire découvrir un côté historique de La Foye-Monjault le mardi 23 juin 2020 (questionner le monde, histoire)

* **Piscine** : de septembre à novembre pour les classes de CP + CE1/CE2, merci aux parents accompagnateurs.

* **Site école** : marche bien, retours positifs des familles. Classe en ligne avec devoirs et cahier de vie pour la classe des CE2 / CM1 aussi.

* **Fête de Noël** : journée le 13 décembre avec cuisine, jeux, visionnage, et nouveauté avec un atelier « Annie » les 3 classes seront mélangées.

* **11 novembre** : en lien avec les mairies, apprentissage de la Marseillaise pour la classe des CE2 – CM1.

* **Spectacle CAC, Moulin du Roc** : mardi 26 novembre à 14h.

***Semaine du goût** :

Lundi : gâteau surprise au menu, fait par Alain, notre cuisinier, puis il nous a expliqué sa délicieuse recette afin que l'on découvre quel ingrédient mystère était à l'intérieur. Finalement c'était un gâteau à la courgette !!!

Mardi : pause gastronomique, les papilles se sont reposées.

Jeudi : dégustation des différentes étapes dans la fabrication du fromage de chèvre. La Fromagerie des Filles s'est déplacée et a présenté sa recette pour ces délicieux fromages que les enfants ont pu goûter, de la faisselle au fromage fait puis un peu vieilli, que de saveurs !

Vendredi : petit déjeuner collectif avec dégustation de 3 sortes de pain spéciaux venus de la boulangerie de Vallans avec confitures, miel et jus de fruits. Les boulangers sont ensuite venus nous expliquer leur fabrication en classe et ont pu répondre aux différentes questions des élèves.

* **Sortie Paléosite** : pour les élèves de CE1 aux CM1, le 5 juin 2020 : 408€ pour l'entrée et activités + 350€ de bus.

* **Fête de l'école** : le samedi 27 juin

LA ROCHENARD :

- Participation à la coulée verte le 20/10/19 : peu de participants en raison de la météo.

- CLAS en partenariat avec le centre socio-culturel de Mauzé : 5 enfants sont concernés, 4 bénévoles sont présents pour les accueillir les mardis soirs de 16h30 à 18h.

- APS avec l'infirmière Mme Brémaud , 2 interventions sont prévues dans chaque classe en novembre-décembre, puis une évaluation finale aura lieu pour les CM2 afin de valider l'attestation 'apprendre à porter secours »

- Spectacle au CAC prévu le 10/12 intitulé « Sur le fil » par la compagnie Pyramide (spectacle de danse, hip-hop et autres genres de danses)

- Prêt de livres par la bibliothèque associative de La Foye-Monjault

- Participation au prix des Incorruptibles

- Projet avec la bibliothèque et l'association Soleil du Marais : le 23 mars prochain, une intervenant viendra dans chaque classe afin de présenter la vie des élèves au Burkina Faso (classe, jeux en récréation, travaux des enfants à faire à la maison...) + mini exposition sur les outils utilisés pour manger
- Projet avec la bibliothèque : venue d'un auteur de BD Guillaume Bouzard dans les classes.
- Projet avec Annie Rosselgong et Mr Boisson : visite et découverte historique, architecturale et ludique de La Rochénard sous forme de jeux ou énigmes le 8 juin prochain
- Participation au projet « foot à l'école » : l'inscription doit se faire avant le 15/01 pour des interventions au printemps avant une rencontre finale en fin d'année.
- Sortie au musée d'Agesci sur le thème des oiseaux de notre territoire.
- Intervention en classe prochainement d'un technicien de la fédération de chasse sur les bénéfices de plantation de haies et plantation par les enfants soit sur le temps de classe, soit par invitation sur un week-end car 220 mètres de haies vont être plantés à La Rochénard.
- Sortie à l'île d'Aix en lien avec le prix des Incorruptibles de l'an dernier : visite et découverte de l'île sous forme de jeu de pistes le 26/05/2020

Merci à l'association des parents d'élèves, au SIVU, à la mairie et à la bibliothèque sans qui ces projets ne pourraient avoir lieu.

7- RASED

- Présence d'un RASED (une psychologue scolaire Mme Beaufigeaud et une maîtresse E Mme JOLY (remplacée par Mme Chalon) et une maîtresse G Mme Bescond au sein de l'école.

VALLANS :

-Observation faite en début d'année dans les 3 classes par la psychologue scolaire.

Conseil d'école clos à 19h20.

Mme le Maire de La Foye Monjault (1ex.)Mme la Présidente du SIVU (1 ex.) D.D.E.N. La Foye Monjault (1 ex.)

D.D.E.N. Vallans (1 ex.) Parents élus au Conseil d'école (1 ex.) M. le Maire de Vallans (1 ex.) Ecole de La Foye Monjault (1 ex.)

Signatures des directeurs.

Ecole de La Foye Monjault. Ecole de Vallans. Ecole de La Rochénard

Signatures des maires.

Mairie de La Foye Monjault Mairie de Vallans Ecole de La Rochénard

Annexe 1

Ecole maternelle de Vallans

REGLEMENT INTERIEUR

Horaires et surveillance de l'école :

PS/MS/GS/CP	Lundi, mardi, jeudi vendredi
MATIN	9h00-11h45 (ps/ms)
	9h00-12h00(gs_cp)
APRES-MIDI	13h15-16h30(ps/ms)
	13h30-16h30 (gs-cp)

L'accueil a lieu le matin dans les classes à partir de 8h50.

Les élèves qui sont en garderie matin ou soir sont sous la responsabilité du SIVU. Pendant la pause méridienne, les élèves sont sous la surveillance du personnel municipal. A la sortie des classes, les enfants sont sous la responsabilité de leur famille sauf s'ils vont à la garderie ou prennent le car.

Les enseignants doivent être informés de l'identité des personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Tout changement sera indiqué dans le cahier de liaison.

Le transfert de responsabilité entre parents et enseignants a lieu à la porte de la classe.

Absences :

Les absences prévues ou régulières doivent être signalées à l'avance par écrit par les parents.

Les absences imprévues doivent être signalées le jour même à l'école pour indiquer le motif.

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'assurer une fréquentation régulière. Les enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours doivent être obligatoirement présents à l'école maternelle à la rentrée scolaire.

A défaut d'une fréquentation assidue, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits par la directrice ou le

directeur d'école après consultation de l'équipe éducative (*Règlement départemental des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques des Deux-Sèvres*).

Santé :

Aucun médicament ne peut être donné à l'école sauf dans le cas d'un Projet d'Accueil Individualisé (asthme, allergie...). En cas de nécessité, un responsable de l'enfant peut venir lui administrer les médicaments.

Si l'enfant est malade pendant la journée, les parents sont prévenus par téléphone.

En cas d'accident, le SAMU interviendra. Dans le même temps, la famille sera prévenue.

Il est recommandé aux familles d'être vigilantes par rapport aux poux et de surveiller régulièrement la tête de leur enfant.

Assurance :

« L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires. Pour les activités scolaires obligatoires l'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage. Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) l'assurance scolaire est obligatoire. »

Vie scolaire :

Il est préférable d'inscrire les noms des enfants sur les serviettes et vêtements pour faciliter les recherches.

Il est interdit d'apporter des jouets et objets de valeur (bijoux, argent ...) à l'école.

Signature des parents :

Règlement intérieur
École CARPE DIEM 79360 LA FOYE-MONJAULT
Horaires et surveillance de l'école
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8H55-12H25 / 14H-16H30
Temps scolaire – temps périscolaire

Le temps de présence de l'élève à l'école relève de trois responsabilités :

- la responsabilité des enseignants (8h45-12h25 et 13h50-16h30) les lundis, mardis, jeudis et vendredis : temps scolaire
- la responsabilité du SIVU (7h30-8h45 / 16h30-18h30) : temps périscolaire
- la responsabilité de la municipalité de La Foye-Monjault (12h25-13h50) : temps périscolaire

L'accueil a lieu 10 minutes avant le début des cours. Les élèves sont sous la surveillance des enseignants. L'accès à la cour n'est donc autorisé qu'à partir de ces horaires-là. A l'issue des classes, tous les enfants seront conduits par leur enseignant jusqu'à la porte donnant dans le hall d'entrée. En cas d'absence des parents et à partir de 16h40 cette porte sera fermée et la sortie des enfants se fera avec le personnel communal donnant sur la cour de récréation, l'enfant pourra être dirigé vers une des trois garderies.

A la sortie des classes, les enfants se trouvent placés sous la seule responsabilité de leur famille, y compris sur le parking scolaire, sauf s'ils sont pris en charge par un service de garde ou de transport.

Absences / Retard

La fréquentation scolaire de l'école est obligatoire. Les absences prévues ou régulières doivent être signalées à l'avance par écrit par les parents. Pour les absences imprévues, les parents doivent prévenir impérativement le jour même (à partir de 8h45) pour indiquer le motif. **A son retour, l'enfant apportera un mot signé par la famille ou le cas échéant un certificat médical.** En cas de retard, l'enfant sera accompagné par ses parents jusqu'à sa classe.

Santé

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être vigilants et surveiller régulièrement la tête de leur enfant. Aucun médicament ne peut être donné à l'école sauf dans le cas d'un Projet d'Accueil Individualisé (asthme, allergie...). En cas de nécessité, un responsable de l'enfant peut venir lui administrer les médicaments. Si l'enfant est malade pendant la journée, les parents sont prévenus par téléphone. En cas d'accident, le SAMU interviendra. Dans le même temps, la famille sera prévenue.

Assurance

« L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires. Pour les activités scolaires obligatoires l'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage. Pour les

activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) assurance scolaire est obligatoire. »

Vie scolaire

Les jeux violents et dangereux sont interdits dans la cour. **Les objets ne servant pas de matériel scolaire sont interdits.** (exemple : jouets, cartes Pokémon ou autre, téléphone, ...). L'école ne peut être tenue pour responsable de la dégradation ou de la perte des objets apportés par les enfants.

Pendant les récréations, les élèves ne doivent pas pénétrer dans les classes sans autorisation.

Les élèves doivent respecter les lieux de jeux dans la cour, ainsi que le matériel mis à leur disposition pendant les récréations (trottinettes, ballon, cordes à sauter, ...).

Les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour discuter des cas particuliers et souhaitent les recevoir sur rendez-vous, en dehors des heures de classe.

Tout manquement aux **règlements et règles de vie** (mis en place au sein de l'école ainsi que dans les classes) et en particulier au respect d'autrui donnera lieu à des sanctions aux élèves et des avertissements aux parents le cas échéant.

Le présent règlement intérieur a été approuvé lors du conseil d'école du 07/11/19 et sera distribué aux familles pour qu'elles en prennent connaissance et le signent.

Les enseignants

Les parents

L'enfant

Annexe 3

Règlement intérieur / École LES ACACIAS 79270 LA ROCHENARD

Horaires et surveillance de l'école.

Lundi - mardi -
jeudi - vendredi

9H-12H / 13H30-16H30

L'accueil a lieu 10 minutes avant le début des cours. Les élèves sont sous la surveillance des enseignants. L'accès à la cour n'est donc autorisé qu'à partir de ces horaires-là.

Les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire sont sous la surveillance du personnel communal (12H00 à 13h20).

A la sortie des classes, les enfants se trouvent placés sous la seule responsabilité de leur famille, y compris sur le parking scolaire, sauf s'ils sont pris en charge par un service de garde ou de transport. En cas d'absence des parents, l'enfant sera dirigé vers une des trois garderies.

Absences / Retard

La fréquentation scolaire de l'école est obligatoire. Les absences prévues ou régulières doivent être signalées à l'avance par écrit par les parents. Pour les absences imprévues, les

parents doivent prévenir impérativement le jour même (à partir de 8h45) pour indiquer le motif. **A son retour, l'enfant apportera un mot signé par la famille ou le cas échéant un certificat médical.**

En cas de retard, l'enfant sera accompagné par ses parents jusqu'à sa classe.

Santé

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être vigilants et surveiller régulièrement la tête de leur enfant.

En cas d'accident, votre médecin ou s'il n'est pas disponible, le médecin le plus proche, sera appelé pour les soins. En cas d'urgence, le SAMU interviendra. Dans le même temps, la famille sera prévenue.

Si l'enfant est malade pendant la journée, les parents seront prévenus par téléphone.

Aucun médicament ne doit être apporté à l'école par l'enfant, hors PAI (Projet d'Accueil Individualisé). En cas de nécessité, un responsable de l'enfant peut venir lui administrer les médicaments.

Assurance

L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. L'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage. Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) l'assurance scolaire est obligatoire.

Vie scolaire

Les jeux violents et dangereux sont interdits dans la cour.

Les jeux et jouets non dangereux tels que ballons en mousse, cartes Pokémon ... sont autorisés mais l'école ne peut être tenue pour responsable de la dégradation ou de la perte des objets apportés par les enfants. Les appareils électriques et multimédia sont interdits.

Pendant les récréations, les élèves ne doivent pas pénétrer dans les classes sans autorisation.

Les élèves doivent respecter les lieux de jeux dans la cour, ainsi que le matériel mis à leur disposition pendant les récréations (trottinettes, ballon, cordes à sauter, ...).

Les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour discuter des cas particuliers et peuvent les recevoir sur rendez-vous, en dehors des heures de classe.

Tout manquement aux **règlements et règles de vie** (mis en place au sein de l'école ainsi que

dans les classes) et en particulier au respect d'autrui donnera lieu à des punitions aux élèves. Les enseignantes informeront les parents si nécessaire.

Le présent règlement intérieur a été approuvé lors du conseil d'école du et sera distribué aux familles pour qu'elles en prennent connaissance et le signent.

Les enseignants	Les parents	L'enfant
-----------------	-------------	----------